

## DEMANDE D'ACQUISITION DE TERRES DE LA COURONNE

Pour faire l'acquisition de terres de la Couronne, celles-ci doivent d'abord être déclarées excédentaires par rapport aux besoins du gouvernement.

Les terres de la Couronne excédentaires dont la superficie est inférieure à 20 hectares et qui sont entourées de terres privées sur au moins trois côtés peuvent faire l'objet d'un examen et être déclarées excédentaires. Les parcelles de terres de la Couronne présentant des ressources importantes qui sont requises pour l'exécution des programmes ministériels ou qui font partie intégrante d'un bloc de terres de la Couronne plus vaste, ainsi que les terres qui sont nécessaires pour permettre l'accès à d'autres terres de la Couronne, ne seront pas déclarées excédentaires.

Toutes les terres de la Couronne qui sont déclarées excédentaires doivent réserver à la Couronne :

- le lit de la rivière ou du lac au-dessous de la limite normale des hautes eaux;
- les mines, les minéraux, le pétrole, le gaz naturel et le charbon;
- tous les droits de pêche;
- une emprise, d'une largeur de dix mètres mesurés horizontalement, de la limite normale des hautes eaux, le long de la rivière ou du lac permettant au public de passer et repasser librement à pied.

Des terres peuvent être déclarées excédentaires au moyen d'un programme de désignation mis en œuvre par le Ministère ou dans le cadre de l'examen d'une demande à cet égard.

Si une propriété est déclarée excédentaire, elle est transférée au ministère des Transports et de l'Infrastructure (MTI) et vendue par appel d'offres public, à la condition qu'elle ne soit pas requise par un autre organisme gouvernemental. Le ministère des Ressources naturelles et Développement de l'énergie pourrait demander au MTI d'informer les parties qui ont exprimé de l'intérêt à l'égard de la propriété du lancement de l'appel d'offres. Le soumissionnaire retenu pourrait devoir présenter un plan d'arpentage.

## DROITS DE DEMANDE

1 725,00 \$ non remboursable (1 500,00 \$ + 225,00 \$ TVH)

\*Les frais sont établis conformément au *Règlement sur l'administration des terres de la Couronne – Loi sur les terres et forêts de la Couronne*, et ils peuvent être modifiés sans préavis.

## PROCESSUS

Votre demande sera examinée par le ministère des Ressources naturelles et Développement de l'énergie en consultation avec d'autres organismes gouvernementaux. L'examen peut prendre de 6 à 12 semaines ou parfois plus, selon la nature de la demande.

### Conditions qui peuvent être requises à la suite de l'approbation de la demande

Assurance environnementale : Le concessionnaire doit souscrire une assurance d'assainissement de l'environnement. Cette assurance doit servir à compenser les coûts de remise en état des terres de la Couronne en cas d'accident environnemental.

Information : Pour communiquer avec le Centre de services des demandes d'utilisation des terres du ministère, composez le 1-888-312-5600 sans frais ou visiter le site [http://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/Ressources\\_naturelles.html](http://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/Ressources_naturelles.html).

**Votre demande peut être assujettie à d'autres modalités ou conditions.**

## Formulaire de demande – Acquisition de terres de la Couronne

Ministère des Ressources naturelles et Développement de l'énergie

Centre de services des demandes d'utilisation

C.P. 6000

Fredericton (N.-B.) E3B 5H1

Adresse de messagerie : 1350, rue Regent, Fredericton (N.-B.) E3C 2G6

Téléphone : 1-888-312-5600 Télécopieur : (506) 457-4802

<b>DEMANDEUR</b>		<i>Veillez écrire en lettres moulées</i>	
Nom ou nom de la société		Date de naissance (AAAA-MM-JJ)	
Adresse postale (rue, appartement, ville/village, province, code postal)			
Langue préférée de l'utilisateur : <input type="checkbox"/> Anglais <input type="checkbox"/> Français		Personne-ressource :	
Choix de correspondance : <input type="checkbox"/> Postes Canada <input type="checkbox"/> Courriel		Adresse électronique :	
Téléphone (domicile)	Téléphone (bureau)	Télec.	Cellulaire
État du demandeur : <input type="checkbox"/> Personne <input type="checkbox"/> Municipalité <input type="checkbox"/> Société (joindre votre certificat de constitution) <input type="checkbox"/> Autre (préciser) :			
Numéro d'enregistrement de l'organisme de bienfaisance (s'il s'agit d'un organisme sans but lucratif) :			
<b>EMPLACEMENT</b>			
N° d'identification de la parcelle (NID) <a href="http://geonb.snb.ca/geonb/">http://geonb.snb.ca/geonb/</a>		Superficie du terrain (ha)	
NID du terrain adjacent		Longueur et largeur (m)	
<b>PAIEMENT ET SIGNATURE</b>			
<input type="checkbox"/> Mandat (fait à l'ordre du ministre des Finances)			
<input type="checkbox"/> Chèque (fait à l'ordre du ministre des Finances)			
<input type="checkbox"/> Visa <input type="checkbox"/> Mastercard			
Numéro de la carte de crédit :		Date d'expiration :	
Nom indiqué sur la carte de crédit :			
Signature du titulaire de la carte :			
<input type="checkbox"/> Oui, je suis âgé de 19 ans ou plus		Signature du demandeur	
Date _____ 20 _____		x _____	
<b>PIÈCES JOINTES REQUISES</b>			
Droits de demande : 1 725,00 \$ non remboursable (1 500,00 \$ + 225,00 \$ TVH)			
Une carte et/ou une photo aérienne : disponible en ligne à <a href="http://geonb.snb.ca/geonb/">http://geonb.snb.ca/geonb/</a>			